

ufolep

TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**
EURE-ET-LOIR

SAISON 2025-2026
BULLETIN de RENTREE

AFFILIATIONS

ADMINISTRATIF

LICENCES

ASSURANCES

TARIFS



Aux responsables des associations UFOLEP28 pour communication à l'ensemble de vos sections

Nous souhaitons et espérons à toutes et tous le plaisir de vous retrouver dès septembre pour à nouveau partager les idées et valeurs de notre pratique sportive de « Tous les Sports Autrement » en UFOLEP.

Nous vous faisons parvenir les modalités d'affiliation et adhésion pour 2025-2026.

👉 Elus du Comité Directeur

Suite à l'assemblée générale du 14 mars 2024 et à l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2025, vous trouverez ci-après la composition du Conseil d'Administration du Comité UFOLEP 28 et les attributions votées en Conseil d'Administration.

Membres et responsabilité :

CO-PRESIDENTE	BAGLAN	Jacqueline
CO-PRESIDENT	LAGARDE	Michel
TRESORIER	DESCHAMPS	Michel
SECRETAIRE	GARNON	Daniel
Membre	BOUTRASSEYT	Mostafa
Membre	COEURJOLY	Stéphane
Membre	FERNANDEZ	Valérie
Membre	HAMELIN	Nicolas
Membre	HAMELIN	Serge
Membre	HEITZ	Hervé
Membre	MONET-DESCOMBEY	Max
Membre	PELLETIER	Hervé
Membre	VOIDY	Laurent

✉ **Affiliations – licences :**

Ce courrier vous informe des documents nécessaires à l'affiliation (ou réaffiliation) ainsi qu'aux prises de licences lesquels sont en ligne pour 2025-2026.

L'ensemble des éléments a été envoyé par courriel, aux correspondants des associations du réseau.
Les documents de ré-affiliation et ré-adhésion sont disponibles sur demande au siège du comité UFOLEP 28.

L'ensemble est disponible en téléchargement sur le site internet ufolep28 et Affiligue www.cd.ufolep.org/eureetloir et sur www.affiligue.org

Merci de prendre vos dispositions, de contacter si besoin vos responsables de sections, afin d'être en mesure d'effectuer les formalités de réadhésion.

Attention si la couverture assurance s'étend jusqu'au 31 octobre, la saison sportive se termine le 31 août.
Toute personne dirigeante qui encadre une activité référencée Ufolep devra remplir la partie « contrôle d'honorabilité des encadrants sportifs » à compter de cette saison dans la demande d'adhésion. (Arrêté ministériel rendant cette démarche obligatoire depuis septembre 2020).

Pour les nouvelles associations, *fournir une copie* des statuts, de l'insertion au Journal Officiel, le PV d'Assemblée Générale et la composition du Conseil d'Administration.

✉ **Infos tarifs :**

Les affiliations et les licences comportent différentes parts : Ligue de l'Enseignement, Marsh-AXA, UFOLEP Nationale et UFOLEP 28.

✉ **Infos MARSH - AXA :**

Adresse mail : assurances.ufolep@marsh.com / 01.87.21.27.79

Un site internet à disposition : <https://www.ufolep.org/?mode=assurances>

✉ **Affiligue:** OBLIGATOIRE - demande et suivi d'adhésion par internet

Pour la saison 2025/2026, l'objectif est « TOUT EN LIGNE ».

Le Comité UFOLEP 28 propose des formations « Affiligue » sur rdv.

Vous devrez effectuer vos demandes d'adhésion directement par internet sur le site www.affiligue.org.

✉ **Infos certificat médical et bulletin d'adhésion :**

Voir modalités dans le bulletin saison 2025-2026

✉ **Site Internet :**

Le site internet du comité UFOLEP est actif à l'adresse : www.cd.ufolep.org/eureetloir

Vous y trouverez les documents administratifs et sportifs.

✉ **Page Facebook :**

Vous trouverez les infos du comité sur la page : **ufolep28**

✉ **Page Instagram :**

Vous trouverez les infos du comité sur la page : **comiteufolep28**

✉ **PSC :**

Rappel : l'UFOLEP est habilitée et le Comité UFOLEP 28 agréé pour organiser et encadrer des formations secourisme PSC et Gestes Qui Sauvent. N'attendez pas que la formation PSC devienne obligatoire, inscrivez les responsables, dirigeants, animateurs, officiels... lorsque les dates seront communiquées (site internet + pages Facebook). Possibilité de décentraliser cette formation sous condition d'un effectif minimum suffisant (7 personnes).

Rappel :

Vos courriers **d'affiliation et adhésion** doivent être envoyés à :
UFOLEP 28 – Service Affiliation et Licences
4 impasse du Quercy
28110 Lucé
(Avec le règlement exact, à l'ordre de l'UFOLEP28)
ufolep28@orange.fr

Vos courriers relevant des **Assurances – MARSH-AXA** doivent être envoyés à :

- Adresse mail : assurances.ufolep@marsh.com / 01.87.21.27.79
- Un site internet à disposition : <https://www.ufolep.org/assurances>
- L'équipe assurance est composée d'une chargée de clientèle, un référent national, un référent cyclo et un chargé de clientèle en région.
- La gestion des sinistres sera basée à Brétigny.
- Il est possible d'assurer des locaux, des véhicules, du matériel.

Vos courriers relevant **des activités Associatives**, Encadrements, Manifestations, etc...

UFOLEP 28
Directeur technique départemental
Clément LOUIS
4 impasse du Quercy
28110 Lucé
ufolep28@orange.fr

Les droits d'engagements aux compétitions et PSC doivent être envoyés à :

UFOLEP 28
4 impasse du Quercy
28110 Lucé

(Avec le document d'inscription ET le règlement exact à l'ordre de l'UFOLEP 28)

Les coordonnées téléphoniques des différents référents se trouvent à la dernière page du bulletin de rentrée.

AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

- Toute association s'affiliant à l'UFOLEP est affiliée à la Ligue de l'Enseignement FOL 28.
- L'UFOLEP étant une fédération multisports, une association peut proposer la pratique de toutes les activités physiques sportives bien que ses membres ne soient titulaires que d'une licence sportive.

N.B : Toute association affiliée au comité UFOLEP 28 ne pourra avoir moins de 4 licenciés.

Réaffiliation : compléter et corriger si besoin sur **AFFILIGUE** ou sur le bordereau prérempli. Nous signaler, si besoin, de ré-imprimer les bordereaux et autres documents de la saison 2025-2026.

Activités pratiquées : ne pas oublier de vérifier les activités pratiquées au sein de l'association et d'identifier en premier l'activité principale. (Il existe un **code plurisport** par risque assurance).

Nouvelle association : nous contacter afin d'avoir les documents.

Les 3 catégories d'affiliation Ufolep pour la saison 2025-2026 :

➤ **Affiliation de base Ufolep** : Licenciés

Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP et les bénéficiaires d'un UFOPASS,

-Assurance Responsabilité Civile acquise ainsi que les locaux à usage temporaire,

Pour les structures non associatives bénéficiant des services de l'UFOLEP.

➤ **Affiliation Ufolep plus (+)** : Licenciés / Ufopass / Tipo

Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents n'ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l'année. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

➤ **Affiliation Ufolep PRO** : Licenciés / Ufopass / Tipo

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation Ufolep PLUS (+).

-La cotation Responsabilité Civile sera établie selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1). Le tarif de cette catégorie d'affiliation est déterminé en fonction du chiffre d'affaires, contacter le comité UFOLEP 28 pour plus de renseignement si vous souhaitez prendre l'affiliation Ufolep PRO.

Une association pourra passer de l'**Affiliation UFOLEP DE BASE** à l'**Affiliation UFOLEP PLUS** en cours de saison.

Il ne sera pas possible de descendre d'une **Affiliation UFOLEP PLUS (+)** vers une affiliation **Affiliation UFOLEP DE BASE**. Dès cette année, il faudra cocher le type d'affiliation que vous souhaitez.

LICENCE UFOLEP

Dans le cadre de la pratique sportive, à quelque niveau que ce soit, tous les adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence UFOLEP.

- **La licence est valable du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2026.**
- **La licence n'est valide qu'après son homologation par l'UFOLEP (après obtention du certificat médical* ou attestation questionnaire santé et signature du bordereau individuel), elle doit porter la photo de son titulaire.**

La licence UFOLEP est unique pour la saison 2025-2026, les différenciations se font à partir de l'âge (3 tranches d'âge) et de la modalité de pratique multisport/ multisport + et loisir ou compétition.

Les licences UFOLEP

Licences Dirigeant, Animateur, Officiel :

- Fonction d'encadrement
- Pas de pratique d'activités.

Il faut prendre une licence Multisport, Multisport+, etc. pour s'entraîner ou faire de la compétition.

- **Licences Multisport Loisirs et Compétition** (anciennement les activités R1 et R2), CF Page 6.
- **Licences Multisport Plus (+) Loisirs et Compétition** (anciennement les activités cyclo R5), CF Page 7.

Un licencié pourra monter en cours de saison pour une licence supérieure (du loisir à la compétition) mais il ne sera pas possible de descendre vers une licence inférieure (de la compétition vers le loisir).

Par exemple, il sera possible de passer :

- D'une licence Multisport Loisirs => Multisport Compétition.
- D'une licence Multisport Loisirs => Multisports PLUS (+) Loisirs

ATTENTION : Affiligue sera paramétré automatiquement sur des licences compétitions, il faudra décocher la case et cocher la case loisir si la pratique n'est pas compétitive.

Pas de modification sur le fonctionnement

- Des adhésions Ufopass
- Des titres de participations Tipo toujours gratuits

Des licences à la journée pour des manifestations occasionnelles seront possibles sur certaines activités en lien avec les Commissions Nationales Sportives.

Les catégories de licence découlent d'un tarif loisirs et d'un tarif compétition, CF Page 11.

Voici les activités MULTISPORT :

Les licences Ufolep



Du 1er septembre au 31 août
2025/2026
www.ufolep.org

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
Activités aquatiques d'entretien - 21001
Activités de la forme - pratique douce - 22012
Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
Aïkido - 23011
Arbalète - 26031
Arts du cirque - 27001
Athlétisme - 27002
Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
Autres activités nautiques non motorisées - 21010
Autres arts martiaux - 23013
Badminton - 27003
Base-ball - 25001
Basket ball - 25002
Baskin - 25019
Billard - 22001
Boomerang - 24001
Boules - 27004
Bowling - 22002
Boxe éducative - 23020
Boxe française - 23021
Caisse à savon - 26032
Canne de combat - 22027
Canoë-kayak - 21020
Capoïera - 23014
Cerf-volant - 24002
Char à voile - 21011
Cheerleading - 25022
Course d'orientation - 27020
Course de pneu - 22028
Course hors stade - 27021
Cricket - 22014
Croquet - 22021
Danse sportive - 22003
Double Dutch - 22022
Echasse urbaine - 26033
Ecole Multisports enfant - 29202
Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
Escrime - 27005
Esport - 22011
Eveil corporel - Ufobaby 22023
Flag - 26040
Floorball - 25015
Football - 25003
Football Américain - 25016
Football de table - 22024
Futsal - 25004
Golf et activités golfiques - 26004
Gymnastique artistique - 27030
Gymnastique rythmique sportive - 27031
Haltérophilie - force athlétique - 27006
Hand-ball - 25005
Hockey sur gazon - 25006
Hockey sur glace - 25007
Homeball - 25024
Inter-cross / Lacross - 25008
Ju Jitsu - 26034

Karaté - 23012
Kin-ball - 25014
Korfbal - 25009
Lance pierre - 27033
Lancer de haches et couteaux - 23022
Luttes traditionnelles - 26035
Marche aquatique - 29045
Marche nordique - 22025
Marche sportive - 27022
Match d'improvisation théâtrale - 22010
Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
Modélisme naval - 24012
Modélisme roulant - 24013
Multisports - 29130
Musculation - Renforcement musculaire 24014
Natation - 21002
Oshukai - 25021
Parcours Ninja - 25023
Parkour - 29039
Patinage sur glace - 26005
Pêche - 22026
Pétanque - 27007
Pickleball - 25020
Polo Bike - 26017
Rafting - 29040
Randonnées pédestres - 22006
Raquette neige - 22009
Roller - 28003
Rugby - 25010
Running - 22005
Sarbacane - 27014
Skate - 28005
Ski alpin - 28020
Ski de fond - de randonnée - 28021
Sophrologie - 22008
Speed ball - 26041
Sports locaux ou traditionnels - 26002
Squash - 27013
Street Hockey - 26036
Surf et autres activités neige - 28022
Tai -Chi-Chuan - 23015
Tchoukball - 26037
Tennis - 27008
Tennis de table - 27009
Tir - 27010
Tir à l'arc - 27011
Trail - 22029
Trampoline - 27032
Trotinette - 26038
Twirling baton - 27012
Urban fitness - 25018
Vélo éducatif - 26016
Viet Vo Dao - 26039
Voile - 21012
Volley ball - 25012
Walking football - 25026
Water-polo - 25013
Yoga Qi-Gong - 22007

pass
sport

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

Voici les activités MULTISPORT plus (+) :

TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

2023/2020
www.ufolep.org

MULTISPORT +

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-Cycloport - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 12 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030 (6 ans et plus)
Moto-Enduro - 29032 (1)
Moto-Randonnées loisirs - 29036 (avec permis de conduire)
Moto-Trial - 29035 (1)
Moto-Vitesse - 29033 (1)

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034 (1)

(1) Activités pour les licencié.e.s agé.e.s de 12 ans et plus avec CASM.
Pour les licencié.e.s avant 2005 avec le permis de conduire.

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Evénementiel
Opération Découverte
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrance et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affilié et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

pass Sport

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un sport par l'éducation populaire

Version 16-06-2025

➤ **Catégories d'âge**

Enfants nés en 2015 et après

Jeunes nés de 2009 à 2014

Adultes nés en 2008 et avant

L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive **U.F.O.L.E.P. (1^{er} septembre 2025) à l'exception des activités cyclistes (voir règlement spécifique).**

Des catégories plus précises par tranches d'âges sont proposées par les Commissions Nationales Sportives en fonction de la discipline pratiquée.

➤ **Ajout d'activité et changement de catégorie**

En cours de saison sportive, il est possible de modifier le panel de pratique des activités tant au niveau de l'association que pour les adhérents (à faire homologuer par le comité départemental). Un certificat médical adéquat et l'ajustement « risque assurance » (si nécessaire) devront être effectués.

➤ **Sur-classement**

Toute demande de sur-classement simple ou exceptionnel ne pourra être acceptée que si elle répond aux exigences du règlement médical UFOLEP et si elle est conforme au règlement UFOLEP de l'activité.

➤ **Mutation**

En fin de saison sportive, un licencié peut librement changer d'association. Il se doit d'en avertir l'association quittée.

La mutation sera considérée en cours de saison et de validité d'une licence sportive. Le licencié désirant changer d'association devra par courrier en recommandé obtenir l'accord du Président de l'association quittée et du comité départemental (si changement de département). Ces éléments devront être fournis à la demande de la nouvelle adhésion.

➤ ***Certificat médical**

Dans le respect du Code du Sport, toute première demande de licence n'est plus soumise **OBLIGATOIREMENT** à être accompagnée d'un certificat médical de "non contre - indication à la pratique sportive de (des) l'activité(s) concernée(s)" datant de moins d'un an. Le certificat médical n'est plus obligatoire dès la première adhésion à condition d'avoir répondu non au questionnaire de santé. Cette mesure concerne les majeurs et les mineurs.

Pour le renouvellement, la volonté de l'UFOLEP de préservation de la santé du citoyen est préférable de présenter un certificat médical, toutefois :

a) Pour toutes activités à risque comme Tir-Moto-Spéléologie- Sports de combats- etc... un certificat médical est **OBLIGATOIRE** chaque saison.

b) Pour les plus de 40 ans, un test d'effort est recommandé.

c) Pour les dirigeants « non pratiquants », le certificat médical n'est pas obligatoire.

d) Le certificat médical doit préciser la (ou les) activité(s) pour laquelle (lesquelles) le médecin certifie qu'il n'y a pas contre-indication (**faire préciser « en compétition »**).

Actualité : sur le choix du président de l'association, le certificat médical pourra être conservé dans l'association (pour une période de 10 ans). Ce choix devra être **coché dans le bordereau d'affiliation (cadre page 4)**. Il ne sera donc plus à envoyer pour validation de la licence. Le président devra vérifier que le certificat médical correspond à (aux) activité(s) pratiquée(s).

➤ PROCEDURE :

Demande OBLIGATOIRE en ligne via internet. www.affiligue.org

Quel intérêt (voir notice Webaffiligue- association) :

- Avoir un suivi de vos adhésions, savoir si elles ont été validées par le service affiliation.
- Pouvoir modifier ou compléter directement les coordonnées de vos adhérents.
- Charger le fichier de vos adhérents et ainsi l'utiliser pour toute demande ou courrier interne à votre association (tri, classement...)
- Pouvoir imprimer les licences
- Agenda
- Envoi de mailing
- ... Tous les aspects et apports du Tout En Ligne par Affiligue.org vont vous être envoyés par mailing.

Pour les demandes d'adhésions ou réadhésions (licences), scanner les documents nécessaires et déposer sur la fiche adhérent le bordereau individuel signé.

Attention : N'oubliez pas d'activer la fonction envoyer les modifications à la Fédé.

Renouvellement de licence :

- Vérifier les différentes rubriques (date naissance, adresse complète, téléphone et courriel valide).
- Important : vérifier et **actualiser les informations du (de la) licencié(e)** (notamment l'adresse postale).
- Identifier l'activité sportive UFOLEP : la principale et les secondaires (s'il y a).

Attention : vigilance pour le Multisport + (cyclisme), les tarifs sont différents en fonction des activités déclarées.

- Porter à connaissance les clauses assurances, dater et faire signer dans la case du risque correspondant après avoir remis un document « Vos garanties individuelles accident corporel ». Cocher si besoin les garanties complémentaires.

Nouvel adhérent :

- Faire compléter un bulletin d'inscription d'un nouveau membre (modèle à photocopier, et téléchargeable sur le [affiligue](http://www.affiligue.org)), préciser les activités, porter à connaissance les clauses assurances, **dater** et faire **signer** après avoir remis un document « Vos garanties individuelle accident corporel ». Cocher si besoin les garanties complémentaires.

- **Dirigeant encadrant :**

Par décret ministériel, tout dirigeant encadrant un public lors d'activité sportive référencée Ufolep devra remplir la partie intitulé « contrôle d'honorabilité des encadrants sportifs ». Cette démarche est **obligatoire** depuis le 1^{er} septembre 2020.

➤ HOMOLOGATION & REGLEMENT : démarche internet

Si les demandes de licences par affiligue sont INCOMPLETES, aucune validation ne sera possible.

Pour homologuer vos licences : une fois la démarche affiligue réalisée, faites parvenir votre règlement par chèque ou virement à L'UFOLEP 28 (Service Affiliation et Licences) – 4 impasse du Quercy – 28110 Lucé.

- Le bon de commande (le nombre de licences doit correspondre fidèlement au bordereau web demande de licences) **accompagné du chèque ou du certificat de virement** correspondant à la commande **(une commande sans règlement ne sera pas honorée).** La facture définitive vous parviendra ensuite.
- Les bulletins d'inscription et les certificats médicaux signés seront scannés et déposés sur la fiche web de l'adhérent.
- Pour rappel, le questionnaire de santé est anonyme et à conserver par le licencié. Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence UFOLEP. Pour attester avoir respecté la procédure ministérielle, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence UFOLEP, case à cocher attestant avoir rempli le questionnaire de santé par la négative ou fourniture du certificat médical le cas échéant.

Après réception, le service affiliation et licences de l'UFOLEP 28 :

- Validera les demandes de licence et vous enverra les licences définitives accompagnées de la facture acquittée correspondant à votre commande.

A noter : Aucun enregistrement ne sera effectué au siège directement.

Les démarches d'affiliation et d'adhésion réalisées uniquement en papier ne seront pas traitées.

Licence 2025-2026 :

- Version dématérialisée : voir document affilié adhérent.

Une fonctionnalité affilié permet d'imprimer directement la licence par le Président de l'association ou l'adhérent (utile en cas de perte).

Photo sur la licence :

Via affilié, vous avez la possibilité d'importer la photographie de l'adhérent sur sa licence. Toutefois, seule l'association peut éditer la licence avec la photo intégrée.

En cas d'édition par le Comité UFOLEP 28, la photographie du licencié n'apparaîtra pas.

N'oubliez pas pour toutes informations de préciser vos coordonnées et N° Affiliation.



RAPPEL DU REGLEMENT :

« Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP

.....

C – les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,

c. 30 jours pour les phases finales des sports collectifs. »



GRILLE DES TARIFS 2025/2026

AFFILIATION	
AFFILIATION UFOLEP de BASE	155,30 €
AFFILIATION UFOLEP +	205,30 €
AFFILIATION UFOLEP PRO	305,30 €
LICENCES DIRIGEANTS	
Licences Ufolep dirigeant Adulte	26,48 €
Licences Ufolep dirigeant Jeunes	15,08 €
Licences Ufolep dirigeant Enfants	12,93 €
LICENCES MULTISPORTS	
Licences Ufolep Adulte loisirs	27,32 €
Licence Ufolep Adulte compétition	30,12 €
Licence Ufolep Jeune loisirs	15,84 €
Licence Ufolep Jeune Compétition	18,64 €
Licence Ufolep Enfant Loisirs	13,69 €
Licence Ufolep Enfant Compétition	16,49 €
LICENCES MULTISPORTS +	
Licences Ufolep Adulte loisirs	48,32 €
Licence Ufolep Adulte compétition	62,32 €
Licence Ufolep Jeune loisirs	35,54 €
Licence Ufolep Jeune Compétition	43,54 €
Licence Ufolep Enfant Loisirs	33,39 €
Licence Ufolep Enfant Compétition	41,39 €
Garanties d'assurance complémentaire	
Garantie complémentaire Ufolep option 1	15,00 €
Garantie complémentaire Ufolep option 2	30,00 €

Vous trouverez ci-dessous le détail des tarifs :

2025-2026													
Package	Tranche d'âge	Ligue Part National	Ligue Part Régional	Ligue Part Départemental	Ligue Réduction	TOTAL LIGUE ENSEIGNEMENT	Ufolep Part National	Ufolep Part Régional	Ufolep Part Départemental	Ufolep Assurance	TOTAL UFOLEP	Assurance	Total
Affiliation des associations de base		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	52,00 €	- €	17,50 €	- €	69,50 €	- €	155,30 €
Affiliation des associations +		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	102,00 €	- €	17,50 €	- €	119,50 €	- €	205,30 €
Affiliation des associations pro moins de 100 00€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	202,00 €	- €	17,50 €	- €	219,50 €	- €	305,30 €
Affiliation des associations entre 100 000€et 250 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	552,00 €	- €	17,50 €	- €	569,50 €	- €	655,30 €
Affiliation des associations pro entre 250 000€ 500 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	1 052,00 €	- €	17,50 €	- €	1 069,50 €	- €	1 155,30 €
Affiliation des associations pro entre 500 000€ et 750 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	1 552,00 €	- €	17,50 €	- €	1 569,50 €	- €	1 655,30 €
Affiliation des associations pro entre 750 000 et 1 millions €		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	3 052,00 €	- €	17,50 €	- €	3 069,50 €	- €	3 155,30 €
Affiliation des associations pro entre 1 million€ et 2 millions€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	4 052,00 €	- €	17,50 €	- €	4 069,50 €	- €	4 155,30 €
Affiliation des associations pro plus de 2 millions €		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	5 052,00 €	- €	17,50 €	- €	5 069,50 €	- €	5 155,30 €
Affiliation structures pro moins de 100 00€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	202,00 €	- €	17,50 €	- €	219,50 €	- €	305,30 €
Affiliation structures pro entre 100 000€et 250 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	552,00 €	- €	17,50 €	- €	569,50 €	- €	655,30 €
Affiliation structures pro entre 250 000€ 500 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	1 052,00 €	- €	17,50 €	- €	1 069,50 €	- €	1 155,30 €
Affiliation structures pro entre 500 000€ et 750 000€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	1 052,00 €	- €	17,50 €	- €	1 069,50 €	- €	1 155,30 €
Affiliation structures pro entre 750 000 et 1 millions €		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	3 052,00 €	- €	17,50 €	- €	3 069,50 €	- €	3 155,30 €
Affiliation structures pro entre 1 million€ et 2 millions€		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	4 052,00 €	- €	17,50 €	- €	4 069,50 €	- €	4 155,30 €
Affiliation structures pro plus de 2 millions €		58,30 €	- €	27,50 €	- €	85,80 €	5 052,00 €	- €	17,50 €	- €	5 069,50 €	- €	5 155,30 €
Affiliation des associations scolaires et jeunes		- €	- €	27,50 €	- €	27,50 €	52,00 €	- €	17,50 €	- €	69,50 €	- €	97,00 €
Affiliation des structures non associatives		58,30 €	- €	- €	- €	58,30 €	52,00 €	- €	45,00 €	- €	97,00 €	- €	155,30 €
DIRIGEANTS													
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Adulte	1,87 €	- €	4,90 €	- €	6,77 €	10,46 €	- €	9,25 €	- €	19,71 €	- €	26,48 €
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Jeunes	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	5,19 €	- €	8,25 €	- €	13,44 €	- €	15,08 €
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Enfants	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	3,04 €	- €	8,25 €	- €	11,29 €	- €	12,93 €
ACTIVITES MULTISPORTS													
LOISIRS													
Multisport	Adulte	1,87 €	- €	4,90 €	- €	6,77 €	11,30 €	- €	9,25 €	- €	20,55 €	- €	27,32 €
Multisport	Jeunes	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	5,95 €	- €	8,25 €	- €	14,20 €	- €	15,84 €
Multisport	Enfants	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	3,80 €	- €	8,25 €	- €	12,05 €	- €	13,69 €
COMPETITIONS													
Multisport	Adulte	1,87 €	- €	4,90 €	- €	6,77 €	14,10 €	- €	9,25 €	- €	23,35 €	- €	30,12 €
Multisport	Jeunes	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	8,75 €	- €	8,25 €	- €	17,00 €	- €	18,64 €
Multisport	Enfants	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	6,60 €	- €	8,25 €	- €	14,85 €	- €	16,49 €
UFOPASS	Tout âge	- €	- €	0,50 €	- €	0,50 €	3,60 €	- €	- €	- €	3,60 €	- €	4,10 €
ACTIVITES MULTISPORTS +													
LOISIRS													
Multisport +	Adulte	1,87 €	- €	4,90 €	- €	6,77 €	32,30 €	- €	9,25 €	- €	41,55 €	- €	48,32 €
Multisport +	Jeunes	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	25,65 €	- €	8,25 €	- €	33,90 €	- €	35,54 €
Multisport +	Enfants	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	23,50 €	- €	8,25 €	- €	31,75 €	- €	33,39 €
COMPETITIONS													
Multisport +	Adulte	1,87 €	- €	4,90 €	- €	6,77 €	46,30 €	- €	9,25 €	- €	55,55 €	- €	62,32 €
Multisport +	Jeunes	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	33,65 €	- €	8,25 €	- €	41,90 €	- €	43,54 €
Multisport +	Enfants	0,37 €	- €	1,27 €	- €	1,64 €	31,50 €	- €	8,25 €	- €	39,75 €	- €	41,39 €



Mise à jour statutaire de votre association

Vous devez nous fournir une copie de vos statuts de votre association pour la ré-affiliation.

Dans le cadre de l'affiliation de votre association à l'UFOLEP et de l'agrément apporté par cette affiliation, vos statuts doivent comporter un certain nombre de points obligatoires, notamment :

(Attention les N° d'articles ne correspondent pas nécessairement avec les vôtres).

Si après relecture de vos statuts, ces points n'y figurent pas, il est obligatoire de les ajouter avec validation lors de vos prochaines AG Statutaires

Article 2 : Moyens d'action de l'association

L'association, dans la mise en œuvre de son objet social, et ses membres, dans l'exercice de leurs activités et fonctions associatives, s'interdisent toute propagande ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel ainsi que toute discrimination.

Article 3 : Affiliation de l'association

Commentaire : dans l'affiliation aux fédérations, l'UFOLEP doit obligatoirement apparaître et non une seule affiliation à une fédération délégataire (FF...), sinon cela signifie qu'elle ne peut être affiliée UFOLEP

L'association est affiliée auprès de la (des) fédérations sportives régissant la (les) discipline(s) sportive(s) mentionnée(s) à l'article 1er précité notamment auprès de la fédération sportive multisports UFOLEP (fédération sportive agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

L'association s'engage à :

- se conformer aux statuts et règlements de la (des) fédération(s) sportive(s) en particulier l'UFOLEP, ainsi qu'aux règles techniques et déontologiques en vigueur
- se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des statuts et règlements de la (des) fédération(s) dont l'UFOLEP.

Article 6 : Démission, radiation ou exclusion des membres

La qualité de membre se perd

- Par le décès ou par la démission adressée par écrit au Président de l'association,
- Par la radiation prononcée par le comité directeur pour non-paiement de la cotisation.
- Par l'exclusion prononcée par le comité directeur pour motif grave. Le membre concerné doit, avant toute décision définitive, être préalablement informé par écrit des faits qui lui sont reprochés et être ensuite entendu par le Comité Directeur afin d'être en mesure de présenter sa défense. L'intéressé peut introduire un recours contre la décision devant l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

Article 11 : Fonctionnement du Comité Directeur

Le comité directeur adopte le budget prévisionnel annuel avant le début de l'exercice.

Article 16 : Comptabilité de l'association

Il est tenu, sous la responsabilité du trésorier, une comptabilité enregistrant l'ensemble des opérations en recettes et en dépenses. Pour chaque opération comptable est conservée et tenue à la disposition du vérificateur la pièce justificative correspondante. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan. L'exercice social est fixé du 1er janvier au 31 décembre.

U.F.O.L.E.P 28

4 Impasse du Quercy

28110 – LUCE

ufolep28@orange.fr

✓ ✓ ✓ ✓ ✓

CO-Présidents du Comité UFOLEP 28

Jacqueline BAGLAN & Michel LAGARDE ufolep28@orange.fr

✓ ✓ ✓ ✓ ✓

Clément LOUIS – Directeur Technique Départemental

 06.80.20.92.73

e-mail : ufolep28@orange.fr

Site internet : www.cd.ufolep.org/eureetloir/

Site internet : www.affiligue.org

Page Facebook : **UFOLEP28**

Service Affiliation /Licence – UFOLEP 28 :

 02.37.84.05.92 e-mail : ufolep28@orange.fr

AXA-MARSH (Assurance) :

 01.87.21.27.79 e-mail : assurances.ufolep@marsh.com